

LECTRA : Lancement par André Harari de la cession de l'intégralité de sa participation dans Lectra

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie et au Japon

Paris, le 13 juin 2017

. Lectra et André Harari annoncent le lancement de la cession par André Harari de l'intégralité de sa participation dans Lectra, soit 5 206 851 actions

[1]

, représentant 16,6 % du capital et 16,4 % des droits de vote nets de Lectra, dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels commençant avec effet immédiat (le « Placement »).

A l'issue de l'opération, le flottant sera porté de 63 % du capital à plus de 80 % du capital, ce qui devrait contribuer à améliorer la liquidité du titre. Daniel Harari conservera sa participation de 17,5 % du capital.

Lectra et André Harari publieront un communiqué de presse au terme du Placement afin de rendre publiques les conditions définitives du Placement.

Evolution du gouvernement d'entreprise

Conformément aux communications précédentes de la société, l'opération s'inscrit dans le contexte du passage de relais de la Présidence du Conseil d'Administration, occupée depuis 2002 par André Harari, à Daniel Harari, Directeur Général de la Société depuis cette date. André Harari est entré au capital de Lectra en 1976, et a contribué à son développement depuis. André Harari et Daniel Harari ont été associés à la direction de Lectra depuis 1991.

André Harari a fait part à Lectra de son intention de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur avec effet à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration prévue le

27 juillet 2017 pour examiner les comptes du premier semestre 2017.

Daniel Harari a réaffirmé son intention de poursuivre sa mission à l'expiration de son mandat en cours et de conduire au succès l'exécution de la feuille de route stratégique 2017-2019, annoncée le 9 février 2017.

Le Conseil d'Administration se prononcera à cette occasion sur la réunion des fonctions de

Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et sur la nomination de Daniel Harari aux fonctions de Président-Directeur Général, qu'il avait occupées de 1991 à 2002, dont le principe a été approuvé précédemment.

Avec 1 550 collaborateurs dans le monde, Lectra est le numéro un mondial des solutions technologiques intégrées (logiciels, équipements de découpe automatique et services associés), dédiées aux entreprises qui utilisent des tissus, du cuir, des textiles techniques et des matériaux composites dans la fabrication de leurs produits.

Elle s'adresse à de grands marchés mondiaux : la mode et l'habillement, l'automobile (sièges et intérieurs de véhicules, airbags), l'ameublement, ainsi qu'une grande variété d'autres industries (l'aéronautique, l'industrie nautique, l'éolien...).

Lectra (code ISIN FR0000065484) est cotée sur Euronext (compartiment B).

Pour plus d'informations sur Lectra :

lectra.com

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Le vendeur et la société n'assument aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (la « authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section

85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières en France, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et le vendeur ou la société n'ont pas l'intention d'effectuer une quelconque offre au public aux Etats-Unis.

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir certains énoncés prospectifs, convictions ou opinions. Les énoncés prospectifs traduisent des intentions, des convictions ou des attentes et impliquent des risques et incertitudes en ce qu'ils ont trait à des événements et dépendent de circonstances futures. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée sur le fait que ces énoncés ou prévisions se réaliseront. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont valables uniquement à la date de leur publication.

Lectra – World Headquarters et siège social : 16-18, rue Chalgrin · 75016 Paris · France

Tél. +33 (0)1 53 64 42 00 – Fax +33 (0)1 53 64 43 00 – lectra.com

Société anonyme au capital de € 31 250 212 · RCS Paris B 300 702 305

[1]

Les actions cédées correspondent à la participation totale d'André Harari dans Lectra à l'exclusion de 400 000 actions ayant fait l'objet, le 9 juin 2017, d'une donation par André Harari.

[Lectra: Cession par André Harari de sa participation dans Lectra](#)

This announcement is distributed by NASDAQ OMX Corporate Solutions on behalf of NASDAQ OMX Corporate Solutions clients.

The issuer of this announcement warrants that they are solely responsible for the content, accuracy and originality of the information contained therein.

Source: LECTRA via GlobeNewswire

